

**DEC214070DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadège WERKLE-DASTILLUNG, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité IRL2958 intitulée GEORGIA TECH**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180060INSIS du 06 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité IRL2958 intitulée GEORGIA TECH, dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadège WERKLE-DASTILLUNG, Responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz , le 3 JANVIER 2022

Le directeur d'unité  
Jean Paul SALVESTRINI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



